



■ QU'EST-CE QUE LE PLAN LOCAL D'URBANISME ?

A quoi ça sert ?

C'est un **document écrit** dans lequel le conseil municipal donne :

- les **orientations de développement de la ville**
- les **règles** s'appliquant aux constructions et aux activités

Il définit la façon dont on veut développer la commune dans les **15 ans à venir** et **précise les réalisations à venir** (voiries, équipements).

Exemple :

Chaque nouveau quartier devra comporter un nombre minimum de logements (dont 25 % de logements sociaux) fixés en fonction de la superficie.

Qu'est-ce qu'il contient ?

- 1 - Un **diagnostic** retranscrit dans le rapport de présentation
- 2 - Des **objectifs** : c'est le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)
- 3 - Des **plans de zonage** : ils déterminent différentes natures de zones sur la commune
- 4 - Un **règlement** : il fixe les règles s'appliquant à chacune de ces zones
- 5 - Des **orientations d'aménagement**

